



## **BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE**

OPTION : AMENAGEMENTS PAYSAGERS

NIVEAU 5 – RNCP 17218

### **Objectifs de la formation :**

Former des professionnels polyvalents de l'aménagement paysager capables à la fois de concevoir, aménager et entretenir des espaces paysagers mais aussi de planifier, organiser et coordonner le travail d'une équipe.

### **Compétences visées :**

- Comprendre le fonctionnement d'un organisme employeur et ses relations avec les autres acteurs des aménagements et espaces paysagers pour s'y insérer professionnellement.
- Analyser les relations que les sociétés humaines entretiennent avec leur espace pour comprendre les paysages qui en résultent.
- Identifier les végétaux, analyser et maîtriser certaines de leurs relations avec le milieu, dans un contexte d'aménagement et de gestion.
- Maîtriser les techniques utiles à l'étude paysagère préalable à un aménagement.
- Participer à l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager et d'un plan de gestion paysagère d'un espace.
- Conduire des travaux de création et d'entretien d'aménagements paysagers dans la logique de planification d'un chantier

### **Secteur d'activité :**

- Entreprise d'aménagements paysagers
- Entreprises du secteur Horticole
- Entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics.
- Entreprises/ associations de services aux particuliers.
- Collectivités territoriales
- Bureaux d'étude

### **Durée de la formation :**

La formation se déroule sur deux années avec 20 semaines/an en centre de formation et 27 semaines/an en entreprise, selon un calendrier joint.

Cette durée peut faire l'objet d'un aménagement en fonction du profil du candidat (cursus antérieur)

## **Conditions d'admission et inscription :**

### **Admission**

- Être âgés entre 15 et 29 ans révolus (Pas de limite d'âge pour les RQTH et certains publics particuliers)
- Être titulaire d'un bac général, d'un bac STAV ou d'un bac professionnel
- Forte motivation pour le travail en extérieur, avoir des qualités artistiques et une aptitude à l'encadrement

### **Inscription**

- L'inscription se fait dans le cadre de la procédure d'admission post-bac : [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr) (mi-janvier – mi-mars)
- Retirer le dossier de candidature auprès du secrétariat de l'UFA ou sur le site internet [www.rochefeuille.net](http://www.rochefeuille.net)
- Avoir signé un contrat d'apprentissage dans les 3 mois après le début de ma formation
- Entrée possible dans les 3 mois après le début de la formation (début septembre jusqu'à début décembre)

## **Contenu de la formation :**

La formation qui se déroule sur 2 ans à raison de 20 semaines par an en centre de formation s'articule entre des modules d'enseignements généraux et des modules d'enseignements professionnels :

- Des modules d'enseignements généraux (Tronc commun avec le BTSA option Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole) :
  - M21 : Organisation économique, sociale et juridique
  - M22 : Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
  - M23 : Langue vivante – Anglais
  - M31 : Education Physique et Sportive
  - M41 : Traitement des données
  - M42 : Technologie de l'information et du multimédia
- Des modules d'enseignements professionnels :
  - M11 : Accompagnement du projet personnel et professionnel
  - M51 : Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers
  - M52 : Connaissance et gestion des végétaux
  - M 53 : Technique d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager
  - M54 : Gestion technico-économique de chantiers
  - M55 : Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager
  - M71 : Module d'Initiative Locale

### Les + de la formation :

- Un Module d'Initiative Locale (MIL) : **Dessin assisté par ordinateur**
- Des **intervenants professionnels spécialisés**
- Une plateforme de **travaux pratiques** en paysage
- Des **équipements et matériels professionnels**
- Des **études de cas professionnels** comme support de formation
- La délivrance du **Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité** (CACES)
- L'obtention du **SST** (Sauveteur Secouriste du Travail)
- L'obtention du « **CERTIPHYTO** »

### Modalités d'évaluation :

L'examen est une combinaison de 2 types d'évaluations :

- Le contrôle continu en cours de formation (CCF) : épreuves organisées par l'établissement et réparties sur les 2 années. (5 épreuves)
- L'examen terminal :  
1 épreuve générale écrite et 1 épreuve professionnelle

### Poursuite d'études :

- Certificat de Spécialisation (CS)
- Licence professionnelle en aménagements paysagers
- Ecole d'ingénieur spécialisée dans le paysage

### Accessibilité :

- Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap au sein de l'UFA

### Restauration – Transports :

- Un service de restauration est proposé sous forme de self-service sur les deux sites du centre de formation, à Mayenne et Ernée
- Le centre de formation est accessible en voiture ou par bus : <https://aleop.paysdelaloire.fr/mayenne>

### Tarifs – Aides :

- Les coûts de formation sont pris en charges :
  - Pour les entreprises du secteur privé : par l'opérateur de compétence (OPCO) de la branche professionnelle à laquelle l'entreprise est rattachée
  - Pour les collectivités publiques : par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)
- Une dotation au premier équipement professionnel est attribuée aux apprentis du secteur privé (financement OPCO)
- Frais annexes à la charge du candidat :
  - 5.20 € par repas

### Rémunération de l'apprenti :

La rémunération est fonction de l'âge du candidat, de l'année du cycle de formation, et de la convention collective à laquelle l'entreprise est rattachée.

A titre indicatif, la grille nationale de base est la suivante :

<b>Rémunération de l'apprenti la 1<sup>ère</sup> année</b>			
<b>Avant 18 ans</b> 27% DU SMIC	<b>18-20 ans</b> 43% du SMIC	<b>21-25 ans</b> 53% du SMIC	<b>26 ans et plus</b> 100 % du SMIC
<b>Rémunération de l'apprenti la 2<sup>ème</sup> année</b>			
<b>Avant 18 ans</b> 39% du SMIC	<b>18-20 ans</b> 51% du SMIC	<b>21-25 ans</b> 61% du SMIC	<b>26 ans et plus</b> 100% du SMIC
<b>Rémunération de l'apprenti la 3<sup>ème</sup> année</b>			
<b>Avant 18 ans</b> 55% du SMIC	<b>18-20 ans</b> 67% du SMIC	<b>21-25 ans</b> 78% du SMIC	<b>26 ans et plus</b> 100% du SMIC

### Site de formation :

UFA ROCHEFEUILLE

Route de Caen

53100 MAYENNE

02 43 04 11 73